

L'AMI DE LA RELIGION  
ET  
DE LA PATRIE.



« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 24 NOVEMBRE 1848.

Les Finances du Canada.

D'après l'état officiel des affaires financières de notre province, il appert que le revenu provincial a souffert cette année une diminution de £66,797 7 0!

Suivant *Citizen* de la Gazette de Québec, « le revenu de cette année se monte à £500,000, dont £100,000 en débetures reçues en paiement de droits. Les £400,000 restant ne suffiront pas pour couvrir les demandes qui seront faites sur le trésor public. Mais calculons. D'abord, il y a l'intérêt de la dette pub. £150,000  
Liste civile, 77,000  
Charges permanentes du Bas-Canada suivant les Actes de la législature 6,347  
Do do Haut-Canada do 8,746  
Do do Canada-Uni do 75,000  
Dépenses de la Législature 25,000

Formant une somme nette de £342,063 0 0  
A quoi il faut ajouter 140,000 0 0  
votés à la dern. session. Total. £482,063 0 0

Montant du Revenu provincial jusqu'au 10 octobre £511,382 0 0

Nous donnons les chiffres de *Citizen* pour ce qu'ils valent, sans en prendre la responsabilité; mais tels qu'ils sont, ils s'accordent suffisamment avec l'état officiel ci-dessus, pour établir que les recettes de la province n'égalent pas ses dépenses. Il se trouve par conséquent, un déficit considérable que notre législature devra s'occuper de remplir.

Déjà quelques journaux ont commencé à parler d'économie; et déjà on a crié à la réduction des salaires des fonctionnaires publics depuis les ministres jusqu'au simple écrivain. Tout cela est bel et bon; mais nous croyons, nous, que ce n'est pas là que l'on doit commencer la réforme économique. Suivant nous, cette réforme doit se faire: 1o sur l'indemnité des représentants que l'on doit réduire, ou ce qui serait infiniment mieux, retrancher entièrement; 2o sur les dépenses de la chambre d'Assemblée et du Conseil Législatif qui sont énormes, surtout celles de l'Assemblée; 3o veiller à ce que personne, nous ne dirons pas, vole, mais *chiselle* à chaque session, une provision de papier, plumes, encre, pains à cacheter, etc; pour son usage et celui de toute sa famille pendant l'intervalle d'une session à l'autre; 4o faire cesser les honteux abus qui se commettent aux dépens de la province, à la faveur du droit que s'arrogent les membres de notre législature de recevoir et d'envoyer aux frais du public, non seulement leurs propres lettres, écrits politiques et autres, mais encore ceux de tous leurs parents et amis. On a porté la malhonnêteté jusqu'à affranchir de cette manière les lettres et paquets de certains marchands destinés pour l'Angleterre. Aussi, l'item des frais de poste faits par nos législateurs, se monte-t-il à chaque session à la jolie somme de £1800 à £2000 environ; 5o établir ce que deviennent chaque année, les sommes énormes dévorées par la chambre d'Assemblée sous le nom banal de contingents, et dont il n'est jamais rendu compte qu'en bloc; 6o faire une réforme et dans les bureaux des divers départements publics, et dans ceux de la législature; voir combien s'y trouvent d'employés capables de faire la besogne pour laquelle ils sont payés des deniers du peuple, et renvoyer tous ceux dont le seul droit à percevoir les deniers publics se borne à être parent ou ami

rien sur la recommandation de M. tel ou tel.  
Sans doute, il faut une réforme stricte, une réforme sévère, mais cette réforme doit commencer par ceux qui de droit sont les réformateurs, par les gardiens de la bourse publique, par les membres de la Chambre d'Assemblée. C'est de là que doit venir le remède; c'est là d'abord que doivent se faire tous les retranchements économiques; c'est cette chambre qui doit prêcher d'exemple l'économie; c'est à elle de prendre l'initiative dans cette salutaire réforme, non pas par des mots, mais par des actes; non pas en théorie, mais en réalité.

Il est devenu de mode depuis l'établissement du gouvernement responsable, de crier contre les salaires de ceux qui composent l'administration. On se récrie contre le chiffre énorme des émoluments de nos ministres; on les blâme on les critique sur tous les tons; mais ce blâme, mais cette critique sont-ils bien justes? Les membres de l'administration en acceptant le haut et pénible office qu'ils exercent sont obligés de renoncer à leurs professions, à leurs affaires; tous leurs moments sont tellement employés aux affaires publiques qu'ils en peuvent à peine accorder un seul à leurs intérêts privés. Il n'est donc que juste que le trésor public les indemnise des pertes professionnelles qu'ils éprouvent au service de la province.

Si on ajoute à cela l'instabilité de la position qu'ils occupent, on se convaincra facilement que sans un salaire qui puisse indemniser des pertes que doivent nécessairement éprouver tous ceux qui abandonnent leurs affaires privées pour s'occuper exclusivement de celles du pays, il ne se trouvera personne réunissant les qualifications requises, qui veuille consacrer au service du public, ses talents, ses connaissances, sans une rémunération qui équivale aux sacrifices personnels qu'il est obligé de faire.

On a voulu avoir le gouvernement responsable, c'est à dire, l'administration des affaires du pays exclusivement confiée à des *serviteurs* responsables au peuple de leurs actes; c'est très bien. Mais, comme toutes les choses de ce monde, le gouvernement responsable quelque précieux qu'il soit, a ses avantages et ses désavantages. Or, un de ses désavantages est, qu'il entraîne des dépenses inhérentes au système lui-même; qu'il nécessite l'emploi d'hommes chargés de faire manœuvrer la machine gouvernementale. Or, ces hommes il faut les payer, et les bien payer, pour les indemniser des pertes personnelles, des tribulations, des déboires qui accompagnent l'honorable mais épineux office qu'ils occupent. Le peuple ne doit pas léziner sur cet objet s'il veut être bien servi, et ne pas se laisser prendre aux déclamations hypocrites de certains prôneurs d'économie.

Nous croyons que nos hommes d'état sont convenablement rétribués; mais aussi il faut admettre que les places qu'ils occupent ne sont pas des sinécures, tant s'en faut; qu'ils gagnent bien leurs salaires, et que l'on doit accorder quelque chose aussi, pour les dépenses considérables de tout genre qu'entraîne leur position.

On crie beaucoup contre ces salaires; et cependant, on ne dit rien ou presque rien contre l'énormité de l'indemnité que les représentants du peuple se votent si largement; indemnité qui va toujours en augmentant et sur laquelle néanmoins, on semble fermer les yeux. Cependant, combien parmi les 84 représentants qui siègent dans la chambre d'Assemblée, gagnent, nous ne dirons pas la moitié, mais la quarantième partie de la somme qu'ils empochent à chaque session avec une tranquillité de conscience vraiment étonnante? Combien d'entre eux reçoivent leur 25 leur 40s. par jour, et dont tout le travail s'est borné,

vaincus de leur amour du bien public pour croire qu'ils hésiteront un seul instant à s'exécuter de bonne grâce, si les intérêts du pays l'exigent. Mais ce que nous avons voulu démontrer, c'est qu'en vain l'on parlera d'économie publique, si la réforme ne commence pas dans la législature et surtout dans la Chambre d'Assemblée. Que c'est en vain que l'on parlera de réforme dans les dépenses publiques, si les mandataires du peuple ne commencent pas par faire cesser la prodigalité, le pillage qui règne parmi eux. Qu'il y aura injustice, impropriété pour cette chambre, de prétendre diminuer les salaires des fonctionnaires publics, sans avoir commencé dans son propre sein l'œuvre de la réforme. Quelques-uns, sans doute, trouveront que nous parlons très irrespectueusement de la branche populaire de la législature. Nous en sommes vraiment fâché; mais nous avons cru qu'il était de notre devoir de dire au peuple la vérité sur la conduite de ceux auxquels il a spécialement commis la garde du trésor provincial. Nous avons cru devoir dénoncer aux habitants du pays les abus, les prodigalités dont se rendent coupables ceux qu'ils ont choisis pour défendre leurs intérêts et pour veiller à l'emploi judicieux et sage des deniers publics. Nous faisons cette dénonciation dans l'espoir que les représentants du pays rempliront à l'avenir les engagements solennels qu'ils ont contractés sur le *husting*; que le peuple veillera désormais d'un œil jaloux et vigilant sur la conduite de ses délégués, et qu'il saura également les récompenser ou les punir, suivant qu'ils auront bien ou mal rempli la haute mission qu'ils ont sollicitée.

GUGY vs MACDONALD, propriétaire du *Transcript*. Le jury a accordé £10 de dommages en faveur du demandeur Guky.

Un voyage d'essai aura lieu sur le chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, dimanche prochain.

Le *Morning Chronicle* donne à entendre que l'éclairage au Gaz de notre cité commencera le 30 du courant.

Le Rev. Messire Harkin de l'archevêché part ce soir pour Toronto où il va remplacer temporairement le Rev. Messire Paré.

Vol.—Deux soldats de la brigade des carabiniers ont cassé une vitre du magasin de MM. Normand & Gervais et ont emporté un bon. La police qui les a saisis, les a également trouvés en possession de livres appartenant à Sir James Stuart.

Mr. Timothée Marcotte, de Déchambault, a obtenu le contrat pour le transport des malles Anglaises entre cette ville et Montréal.

M. Louis Fiset jr. a été admis, à pratiquer comme avocat.

M. Blacklock, arpenteur arrivé dernièrement du lac St. Jean, en a rapporté des prunes provenant d'arbres plantés, il y a environ 170 ans, par les rév. Pères Jésuites.

SOCIÉTÉ.

Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Liste des officiers élus pour l'année courante, à l'assemblée générale, tenue dans la salle de l'ancien Parlement, le 4 septembre 1848, y compris les officiers sectionnaires dont l'élection a été confirmée par la même assemblée et par celle du 14 novembre 1848.

OFFICIERS GÉNÉRAUX.

Président—L'honorable R. E. Caion.  
Président-adjoint—L'honorable Louis Panet.  
Trésorier-général—L'honorable Ls. Massue.  
Trésorier-adjoint—François Butau, écuyer.  
Com. ordonnateur—L. G. Baillaigé, écuyer.  
Secrétaire-archiviste—Ulric J. Tessier, écuyer.  
Secrétaire-adjoint—Cyrille Delagrave, écuyer.

OFFICIERS SECTIONNAIRES.

Section Notre-Dame,  
Vice-présidents—Edouard Glackemeyer et Abraham Hamel, écuyers.  
Sous-trésorier—F. Bois, écuyer.  
Sous-secrétaires—MM. Thomas Gauvin et Théophile Ledroit.

Députés-auditeurs—MM. Jos. Corbin et Aug. Matte.

Adjoints au comité de régie—MM. Paul Fréchette, Jos. Savard, Michel Roulier, Ed. Saint-Pierre et Godfroy Gingras.

Section Saint-Roch.

Vice-présidents—Ls. Prévost et F. X. Paradis, écuyers.

Sous-secrétaires—M. J. B. Martel et Jos. Lefebvre, écuyer.

Sous-trésorier—M. Gabriel Lapointe.

Sous-commissaires—M. Germain Lépine et Frs. Mesnard.

Percepteurs—MM. André Laporte, François Normand et Théophile Racine.

Députés-auditeurs—MM. Chs. Dion et F. X. Renaud.

Adjoints au comité de régie—J. P. Rhéaume, Dr. Ed. Rousseau, écuyers, MM. Ol. Vallée, J. Lémelin, fils, et Chs. Giroux.

ANCIENS OFFICIERS AYANT VOIX DÉLIBÉRATIVE DANS LE COMITÉ DE RÉGIE.

Anciens officiers-généraux—Dr. P. M. Barty, N. Aubin, F. X. Méthot, Vital Têtu et Joseph Cauchon, écuyers.

Anciens vice-présidents sectionnaires—Julien Chouinard, Joseph Légaré, fils, Joseph Hamel, P. G. Tourangeau, Dr. Baie, Jos. Laurin, Pierre Dorion, Olivier Fiset et Jos. Robitaille, écuyers.

Certifié,

ULRIC J. TESSIER,  
Secrétaire-archiviste.

On lit dans l'*Avenir*:  
Un ami nous a communiqué le paragraphe suivant:

« Nous voyons par nos journaux d'Europe que M. Guiblier, si bien connu en Canada, comme supérieur du Séminaire de St-Sulpice en cette ville, a réussi, avec son zèle accoutumé, à former des catholiques épars des environs de Norwood, près de Londres, une congrégation assez nombreuse, devant laquelle prêcha dernièrement, Mgr. l'évêque de St. Louis. »

M. BELLECOUR MISSIONNAIRE A PEMBINA.—Dans une lettre écrite de Pembina par ce zélé missionnaire à Mgr. de Dubuque et publiée par le *Catholic Herald* de Philadelphie, on voit que le diocèse de Montréal fournira l'année prochaine deux prêtres à cette nouvelle mission. Toujours confiant en la providence, M. B. exprime sa reconnaissance envers les Canadiens qui lui ont donné les premiers secours en argent pour faire cet établissement et implorer en sa faveur le secours de tous les chrétiens fervents et surtout des conseils de la propagation de la foi de Lyon et de Paris.

(Mélanges)

Accident.—On nous écrit de St. Henri: Un pauvre homme, du nom de Joseph Veilleux, de la paroisse de St. Isidore, étant occupé à mettre en sac sa gaudriole au moulin de la même paroisse, fut pris par ses vêtements dans le rouet du moulin; il a tourné, frappant tantôt par la tête et tantôt par ses membres, tout autour du petit enclos où se trouve une partie des moutons et qui n'a que six pieds carrés, pendant près de dix minutes, lorsqu'un étranger entrant l'aperçut et arrêta immédiatement le moulin. Ses hardes l'avaient tellement serré de bras qu'il ne pouvait crier. Il fut retiré tout nu et ensanglanté, ses hardes avaient été complètement déchirées sur lui; toute la peau de la tête n'était levée et meurtrie, ses bras cassés et les os broyés en quatre places chacun, sa main droite écrasée, ses jambes et tout le corps mutilés, et ses deux pieds démis. On a eu recours immédiatement à un médecin qui lui porte tous les soins possibles, mais qui n'a pas grande espérance de le sauver, vu la gravité et le nombre de ses blessures. Il a une femme et trois enfants. Cet accident est dû à la négligence du propriétaire du moulin qui aurait dû cacher ces mouvements qui se trouvent si près de la huche dans laquelle tombe le grain moulu.—*Canadien*.

L'AGE DU GÉNÉRAL TAYLOR.—Le président élu des Etats-Unis, est né le 24 novembre 1784, il est donc actuellement dans la soixante-quatrième année de son âge. Il est, sauf le général Harrison, élu à soixante-sept ans, le chef le plus âgé qui se soit donné jusqu'ici l'Union Américaine. M. Polk, nommé à quarante-neuf, a été le plus jeune. Un fait assez remarquable, c'est que sur les onze hommes qui ont été appelés à occuper le siège présidentiel (y compris le général Taylor), cinq avaient cinquante-sept ans au moment de leur nomination. La moyenne générale de cet

nez vive douleur de ne pas plaire de ma personne, sans m'exposer à la douleur plus vive encore de déplaire par ma persistance. Je dois donc me retirer. Quelque affligé que je sois, j'emporte du moins une consolation qui m'est bien chère, la dot de la charmante Caroline, que vous avez eu la confiance aimable de me remettre d'avance aujourd'hui, et dont au reste, je vous ai fait mon reçu en bonne et due forme.

« Plaisanterie à part, votre engouement et l'avection de vos proches pour la noblesse étaient arrivés ensemble jusqu'à mes oreilles avec la particularité de cette dot respectable, attendant en caisse la venue de votre messive. Si je ne me suis pas donné d'abord pour ce que je désirais paraître, c'est que je voulais vous avoir entretenu tête-à-tête, vous avoir magnétié, ensorcélé, enfin avoir pris pleine et entière possession de vous, avant que ma prétendue noblesse eût pu éveiller contre moi dans votre entourage la plus légère opposition. J'ai horreur des querelles de famille. En général, je suis très-pacifique de ma nature. Dans l'exercice de ma profession, je n'ai jamais recours qu'aux moyens doux... à moins pourtant que les moyens violents ne soient nécessaires, et, par exemple, supposé qu'hier soir je n'eusse pu m'emparer de votre esprit, dans la nuit mes deux domestiques, ou plutôt mes deux lieutenants se seraient emparés de la dot, dont grâce à vous, la place m'était connue. Mais vous êtes l'homme le plus charmant que je connaisse; c'est de la meilleure grâce possible que vous venez au devant des coups qu'on se dispose à vous porter; c'est avec une délicate bonhomie que vous vous faites le complice des actes dont vous devez être la victime. Entre les mains d'un voleur, vous êtes un instrument plus précieux que tous les *monseigneurs* du monde.

« Adieu, monsieur, Vivez longtemps pour la prospérité d'une industrie à laquelle je dois ma renommée, et croyez à la véritable considération de votre très-humble et très-reconnaissant serviteur,

CARTOUCHE.

—C'était Cartouche!... s'écria-t-il stupéfait.—Parbleu! dit Robert, nous lui devons la justice de confesser qu'il a joué admirablement son rôle. S'il n'était pas un grand voleur, ce serait un grand comédien.

—Oui, riez, riez, monsieur le plaisant, quand il m'emporte cent mille livres d'un coup de filet!...

—Cent mille livres!

Ces trois mots furent comme un triple écho qui éclata de tous les côtés à la fois, Mme Vernier était abasourdie. Robert semblait réfléchir, et M. Gerboulieu, accablé sous le coup qui le frappait et dont l'explosion était terrible, ferma ses poings avec rage, pendant que des crispations de fureur se traissaient sur sa figure bouleversée.

—Cent mille livres! répéta Mme Vernier, Vous voilà bien payé de votre folie! Elle lui coûte un peu cher, ajouta Robert; il est vrai qu'il a un autographe de Cartouche.

—Ne peut-on rattraper le voleur, s'écria Gustave, et le forcer à une restitution?—Oh! Cartouche, dit Robert, est un de ces gaillards qui prennent volontiers, mais qui rendent très-difficilement. On peut toujours mettre la police sur ses traces, mais je jure bien d'avance que ce sera peine perdue.

M. Gerboulieu continuait à se lamenter.

—Allons, mon frère, allons, consolez-vous. Tout peut s'arranger encore, Gustave ne demande pas mieux que d'épouser sa cousine sans dot. Ce que vous perdez d'un côté, vous le gagnez de l'autre. Donc vous ne perdez rien.

—Vous croyez? C'est égal, cent mille livres! Sont un beau denier, c'est vrai... mais que voulez-vous! Cartouche en a dépouillé bien d'autres; et c'est surtout quand il s'agit de résister à des revers de fortune